

LE CAFERUIS

Le **CAFERUIS** répond aux besoins de qualification des cadres intermédiaires dans le champ de l'intervention sociale. Acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale, les cadres et responsables d'unité d'intervention sociale participent à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté ainsi qu'à prévenir les exclusions et à corriger les effets.

Le cycle de formation a pour but de former des cadres de l'intervention sociale. Il doit leur permettre de construire et développer les capacités professionnelles relatives à la fonction d'encadrement en les amenant à :

- Réinvestir les acquis de l'expérience.
- Acquérir des connaissances nouvelles.
- Maîtriser les outils techniques nécessaires à l'exercice des délégations fonctionnelles et hiérarchiques qui constituent la fonction.

Cet objectif est associé dans la formation proposée à une approche par la recherche-action dont le mémoire est la concrétisation.

Cela concerne toutes les structures du champ de l'intervention sanitaire et sociale, qu'elles soient publiques ou privées et notamment dans les établissements ou services sociaux et médico-sociaux.

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles.

- justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II.

- justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle.

- justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale, ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement.

- justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés aux alinéas 3 et 4 occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social.

PROCESSUS D'ADMISSION

Constitution d'un dossier d'admission :

- Curriculum vitae
- Ecrit sur le [parcours professionnel](#) et [parcours de formation](#)
- Projet de formation support à l'entretien de l'épreuve orale

Entretien oral :

L'entretien permet d'apprécier les capacités d'analyse de synthèse et d'expression ainsi que la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêt principaux avec les objectifs de formation.

LA FORMATION

Le centre de formation a une convention avec Lille 1 dans le cadre d'un double cursus.

Master 1

Sélection d'entrée : Mai à Septembre

Rentrée prévue : Septembre/Octobre

Durée : 24 mois

Cursus complet : 820 heures de formation

400 h théorique

420 h pratique (stage)

Cursus allégé : Des allègements de formation peuvent être accordés aux personnels en situation d'emploi ou titulaires de certains diplômes.

Ces allègements accordés aux professionnels de niveau 2 et 3 en situation d'emploi conduisant à un cursus de **540 heures de formation :**

330 h théorique

210 h pratique (stage)

COÛT

Frais de sélection : 150 €

Cursus complet : 6200 € + Droits d'Inscription : 278 €

Cursus allégé : montant fixé en fonction de la nature de l'allègement

« Les cadres, intervenant dans le secteur social sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale. Ils travaillent à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation »

AFERTES

5 rue Frédéric Degeorge
C.S 30225
62004 ARRAS CEDEX

03 21 60 40 00
accueil@afertes.org

www.afertes.org

Inscription et sélection :

Christelle MARTIN

03 21 60 40 13
afertes@afertes.org



A 500 mètres de la gare (5 minutes à pieds)

CAFERUIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Encadrement de Responsable
d'Unité d'Intervention Sociale

AVEC POSSIBILITÉ DE DOUBLE CURSUS
MASTER 1 SOCIOLOGIE LILLE 1

2018 2019